

DEMANDE D'ASSURANCE DU FORFAIT BUREAU

Nom de l'organisation :

Nom de la personne de contact (prénom, nom) :

Adresse postale de l'organisation :

Ville :

Prov. ou terr. :

Code postal :

Téléphone du bureau :

Site web de l'organisation (si disponible) :

Téléphone mobile :

Courriel:

Remarque: Cette assurance n'est offerte qu'aux organisations domiciliées au Canada. Veuillez confirmer que vous comprenez et acceptez les conditions d'admissibilité.

*Veuillez aviser BMS si les coordonnées de l'organisation ont changé afin de vous assurer de continuer à recevoir des renseignements concernant l'assurance de l'organisation.

Informations sur le membre

Votre organisation est-elle membre de Bénévoles Canada?

Oui Non

Veuillez fournir le numéro de membre de l'organisation :

Renouvelez-vous cette police d'assurance?

Oui Non

Si vous renouvelez la police d'assurance de l'organisme après sa date d'expiration et en dehors de la période de renouvellement, veuillez confirmer que vous comprenez que la date d'entrée en vigueur de cette police sera fixée à la date actuelle de la demande.

Détails de l'organisation

Décrivez brièvement les activités de l'organisation :

Votre organisation a-t-elle une assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants? Oui Non
(Veuillez noter qu'il est obligatoire de souscrire l'assurance pour les administrateurs et les dirigeants pour souscrire l'assurance « forfait des bureaux »).

L'organisation a-t-elle déjà déclaré des pertes assurables qui seraient couvertes par la garantie proposée (biens, la responsabilité civile générale, le revenu d'entreprise, la criminalité)?
Si oui, veuillez fournir des détails.

Oui Non

L'organisation a-t-elle des antécédents de détournement/fraude?
Si oui, veuillez fournir des détails.

Oui Non

Quel est le revenu annuel de l'organisation?

- 0 \$ - 600 000 \$ 950 001 \$ - 2 000 000 \$
 600 001 \$ - 950 000 \$ 2 000 001 \$ +

S'il est supérieur à 2 000 001 \$, veuillez indiquer le revenu annuel de l'organisation :

L'organisation possède-t-elle l'immeuble ou l'unité de copropriété dans lequel vous avez besoin d'une assurance-bâtiment? Oui Non

Une proposition d'assurance a-t-elle été refusée ou annulée ou son renouvellement a-t-il été refusé? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

L'organisation est-elle impliquée dans des ventes ou des activités/services à l'extérieur du Canada? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

L'organisation dispose-t-elle d'un bureau à l'étranger ou se déplace-t-elle à l'extérieur du Canada? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Le proposant ou l'organisation sont-ils impliqués dans la fabrication, la modification, la distribution ou la vente de produits et/ou exploitent-ils un magasin de détail? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

L'organisation organise-t-elle des sports de contact ou participe-t-elle à des sports de contact? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Les employés ou les bénévoles de l'organisation transportent-ils parfois d'autres bénévoles et/ou participants vers des événements/activités, ou l'organisation fait-elle parfois appel à un service de transport tiers qui ne dispose pas de sa propre assurance? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

L'organisation effectue-t-elle du travail manuel? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Catégories spéciales

Si votre organisation fait partie de l'une des catégories spéciales répertoriées ici, votre demande sera transmise à BMS pour un examen approfondi. Veuillez indiquer si votre organisation appartient à l'une des catégories suivantes :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Agences d'adoption | <input type="checkbox"/> Commissions aéroportuaires |
| <input type="checkbox"/> Assisted Living, Palliative Care, and Nursing Homes | <input type="checkbox"/> Organisations professionnelles |
| <input type="checkbox"/> Foyers de groupe, camps d'entraînement pour jeunes délinquants, maisons de transition et orphelinats | <input type="checkbox"/> Sociétés de condominiums |
| <input type="checkbox"/> Garderies | <input type="checkbox"/> Établissements d'enseignement/commissions scolaires publics |
| <input type="checkbox"/> Organisations à but lucratif | <input type="checkbox"/> Organismes et foyers d'accueil |
| <input type="checkbox"/> Hôpitaux, cliniques et autres établissements médicaux | <input type="checkbox"/> Syndicats |
| <input type="checkbox"/> Filiales de la Légion/centres pour les anciens combattants, installations de sports motorisés, lieux de divertissement pour adultes, boîtes de nuit et maisons de fraternité étudiante | <input type="checkbox"/> Groupes de pression |
| <input type="checkbox"/> Services médicaux | <input type="checkbox"/> Municipalités, administrations provinciales et fédérales (gouvernements) |
| <input type="checkbox"/> Partis politiques | <input type="checkbox"/> Organisations de développement de produits, y compris les tests et les normes |
| <input type="checkbox"/> Groupes professionnels avec autorité de réglementation et/ou comité disciplinaire | <input type="checkbox"/> Ordres ou organismes religieux (les organisations connexes peuvent être prises en considération – p. ex. organismes de collecte de fonds, fondations) |
| <input type="checkbox"/> Organismes de recherche | <input type="checkbox"/> Écoles, universités |
| <input type="checkbox"/> Clubs sportifs/activités | <input type="checkbox"/> Services à la jeunesse – centres d'hébergement et de dépannage pour les jeunes/jeunes à risque |

Assurance des bureaux

Remarque: L'adresse que vous avez fournie dans la section de l'adresse doit correspondre à celle de l'endroit où le contenu ou l'équipement de votre entreprise est entreposé.

Limites de la couverture :

La responsabilité civile générale	2 000 000 \$
Biens contenus dans les locaux	50 000 \$
Revenu d'entreprise	50 000 \$
La criminalité	10 000 \$

La responsabilité civile générale

Protège l'organisation contre les réclamations découlant de blessures ou de dommages matériels qu'elle pourrait avoir causés à une autre personne en raison de ses activités et/ou de l'état de ses locaux.

Aperçu de la couverture	Montant	Franchise
Responsabilité civile pour dommages corporels et dommages matériels	2 000 000 \$	1 000 \$
Préjudice personnel et préjudice découlant d'une activité de publicité	2 000 000 \$	1 000 \$
Montant de garantie global par période d'assurance pour risque après travaux	2 000 000 \$	Néant
Paiements médicaux (par personne)	25 000 \$	Néant

Responsabilité civile des locataires (une seule prémisses)	500 000 \$	1 000 \$
Responsabilité de l'employeur	1 000 000 \$	1 000 \$
Police standard des non-propriétaires S.P.F. 6 Responsabilité civile automobile	1 000 000 \$	Néant
S.E.F 94 Responsabilité légale pour les dommages causés aux véhicules loués	50 000 \$	1 000 \$
Avenant d'exclusion	Cyberincident Activités sportives Opérations ou entités désignées Erreurs et omissions	

Le contenu, la criminalité et le revenu d'entreprise.

Les biens comprennent les articles habituels d'un bureau, y compris l'équipement, les bureaux, les chaises, les classeurs et les ordinateurs, ainsi que le stock et les améliorations.

La criminalité protège contre les pertes financières dues à un détournement, à une fraude ou à un vol d'argent, de valeurs mobilières ou d'autres biens appartenant à l'organisation.

Le revenu d'entreprise couvre la perte de revenus résultant d'une perte physique directe ou de dommages physiques directs causés aux locaux par un risque assuré (p. ex., un incendie).

Franchises:

Refoulement d'égout	2 500 \$
Les inondations	25 000 \$
La criminalité	500 \$
Tremblement de terre	3 %/50 000 \$ minimum sauf pour la C.-B. qui est de 15 % (50 000 \$ minimum)
Biens divers	2 500 \$
Toutes les autres pertes	2 500 \$

Remarque – certaines franchises peuvent varier si le montant du contenu assuré sélectionné est plus élevé. Veuillez vous reporter à votre attestation d'assurance et au libellé de votre police.

Revenu annuel	Prime
< 600 000 \$	<input type="checkbox"/> 808 \$
600 001 \$ - 950 000 \$	<input type="checkbox"/> 973 \$
950 001 \$ - 2 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 748 \$
Plus de 2 000 001 \$	<input type="checkbox"/> Recommandation

Possibilité d'augmenter le montant de garantie du contenu des bureaux

Si le contenu des bureaux à assurer dans le cadre de l'assurance est supérieur à 50 000 \$, il est possible d'obtenir les montants de garantie supplémentaires suivants :

Montants de garantie supplémentaires	Prime supplémentaire
De 50 000 à 75 000 \$	<input type="checkbox"/> 124 \$
De 50 000 à 100 000 \$	<input type="checkbox"/> 247 \$
De 50 000 à 125 000 \$	<input type="checkbox"/> 371 \$
De 50 000 à 150 000 \$	<input type="checkbox"/> 497 \$
De 50 000 à 150 000 \$ +	<input type="checkbox"/> Recommandation

Pour tenir compte de l'inflation, les assureurs exigent que vous augmentiez votre plafond de contenu d'au moins 5 %.

Possibilité d'augmenter le montant de garantie de l'assurance responsabilité civile générale

Si le contenu des bureaux à assurer dans le cadre de l'assurance responsabilité civile générale est supérieur à 2 000 000 \$, il est possible d'augmenter à 5 000 000 \$ le montant de garantie moyennant la prime supplémentaire ci-dessous :

Revenu annuel	Prime supplémentaire
< 600 000 \$	<input type="checkbox"/> 380 \$
600 001 \$ - 950 000 \$	<input type="checkbox"/> 625 \$
950 001 \$ - 2 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 475 \$
Plus de 2 000 001 \$	<input type="checkbox"/> Recommandation

Bris d'équipement

Cet ajout facultatif à la police d'assurance des bureaux couvre les pannes soudaines et accidentelles d'équipement entraînant des dommages matériels qui nécessitent la réparation ou le remplacement de l'équipement ou d'une partie de l'équipement.

L'organisation a-t-elle besoin d'une assurance contre les pannes d'équipement? Oui Non
Si oui, votre proposition sera transmise à BMS pour un examen approfondi.

Assurance flottante toutes catégories

Si les activités de votre organisation nécessitent de se déplacer avec du contenu de valeur, nous vous recommandons d'ajouter une assurance flottante toutes catégories à votre police pour assurer ce contenu contre les pertes qui pourraient survenir en dehors de vos locaux assurés.

Votre organisation a-t-elle besoin d'une assurance flottante toutes catégories? Oui Non
Si oui, votre proposition sera transmise à BMS pour un examen approfondi.

Emplacement supplémentaire :

L'organisation loue-t-elle/exploite-t-elle un deuxième emplacement permanent pour lequel vous avez besoin d'une assurance? Oui Non

REMARQUE : cela ne s'applique pas aux lieux où se déroulent des événements temporaires.

Si oui, veuillez saisir l'adresse de l'emplacement ci-dessous :

Rue:

Ville :

Prov. ou terr. :

Code postal :

Veuillez indiquer le montant de garantie requis :

Revenu annuel	Limite de la responsabilité civile générale	Limite de contenu	Prime
< 600 000 \$	2 000 000 \$	Aucune assurance du contenu	<input type="checkbox"/> 560 \$
	5 000 000 \$	Aucune assurance du contenu	<input type="checkbox"/> 900 \$
	2 000 000 \$	50 000 \$	<input type="checkbox"/> 808 \$
	5 000 000 \$	50 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 148 \$
600 001 \$ - 950 000 \$	2 000 000 \$	Aucune assurance du contenu	<input type="checkbox"/> 725 \$
	5 000 000 \$	Aucune assurance du contenu	<input type="checkbox"/> 1 085 \$
	2 000 000 \$	50 000 \$	<input type="checkbox"/> 973 \$
	5 000 000 \$	50 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 333 \$
950 001 \$ - 2 000 000 \$	2 000 000 \$	Aucune assurance du contenu	<input type="checkbox"/> 865 \$
	5 000 000 \$	Aucune assurance du contenu	<input type="checkbox"/> 1 165 \$
	2 000 000 \$	50 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 113 \$
	5 000 000 \$	50 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 413 \$

Si le contenu des bureaux à assurer gardé à autre emplacement dans le cadre de l'assurance est supérieur à 50 000 \$, il est possible d'obtenir les montants de garantie supplémentaires suivants :

Montants de garantie supplémentaires	Prime supplémentaire
De 50 000 à 75 000 \$	<input type="checkbox"/> 124 \$
De 50 000 à 100 000 \$	<input type="checkbox"/> 247 \$
De 50 000 à 125 000 \$	<input type="checkbox"/> 371 \$
De 50 000 à 150 000 \$	<input type="checkbox"/> 497 \$

De 50 000 à 150 000 \$ +

Recommandation

Bris d'équipement à l'emplacement supplémentaire

Cet ajout à la police d'assurance « forfait des bureaux » couvre les pannes soudaines et accidentelles d'équipement entraînant des dommages matériels qui nécessitent la réparation ou le remplacement de l'équipement ou d'une partie de l'équipement.

L'organisation a-t-elle besoin d'une assurance contre les pannes d'équipement survenant dans le deuxième emplacement? Oui Non

Si oui, votre proposition sera transmise à BMS pour un examen approfondi.

Les montants de garantie indiqués ci-dessus sont-ils adéquats? Oui Non

Si non, veuillez indiquer le montant de garantie requis :

Assuré additionnel

Ne remplissez cette section que si vous êtes tenu par contrat d'ajouter un assuré à votre police d'assurance responsabilité civile générale.

L'ajout d'un assuré offre une assurance responsabilité limitée au tiers assuré additionnel, mais seulement en ce qui a trait à la responsabilité générale découlant de vos activités ou de votre occupation. Veuillez noter que tout assuré additionnel doit avoir sa propre assurance responsabilité civile générale.

Je comprends et j'accepte les conditions de couverture détaillées ci-dessus.

Nom :

Adresse :

Ville :

Prov. ou terr. :

Code postal :

Bénéficiaire(s) de la perte

Veuillez indiquer les bénéficiaires de perte à inscrire sur votre certificat d'assurance.

Cela ne s'applique qu'à la partie Contenu de votre politique de package. Pour chacun, indiquez le nom et l'adresse.

Un bénéficiaire de perte est une entité tierce qui a droit à tout ou partie du règlement de la réclamation pour les biens endommagés dans lesquels il a un intérêt assurable. (par exemple une société de leasing).

Je comprends et j'accepte les conditions de couverture détaillées ci-dessus.

Nom :

Adresse :

Ville :

Prov./terr. :

Code postal :

Événements/activités

Les événements/activités suivants ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile générale :

- Activités utilisant des structures et jeux gonflables
- Spectacles aériens/expositions aéronautiques, y compris les montgolfières
- Ski alpin/planche à neige
- Ressources d'hébergement
- Lancer de la hache (lorsqu'ils ne sont pas organisés dans un lieu tiers assuré)
- Événements nautiques non organisés par un exploitant tiers titulaire d'une licence et assuré
- Boxe
- Saut à l'élastique
- Événements automobiles (courses, main de poker, tire de tracteurs)
- Hockey sur glace avec contact
- Concours de carambolage
- Festivals de bateaux-dragons
- Événements équestres
- Armes à feu ou contacts avec des armes à feu
- Feux d'artifice ou effets ou spectacles pyrotechniques
- Risques liés aux jeux
- Reconstitutions historiques/reconstitutions de batailles
- Hypnotiseurs
- Escalade sur glace; pêche sur glace; patinage sur glace
- Planche aérotractée/paravoile
- Martiaux mixtes
- Alpinisme/escalade de glace
- Nuitées/retraites
- Murs d'escalade portatifs
- Protestations/manifestations
- Rassemblements de nature politique ou religieuse
- Rodéos
- Rugby
- Recherche et sauvetage
- Scompétitions de skateboard
- Courses ou événements de motoneige (y compris randonnées de poker)
- Camps d'été
- Football sans contact
- Traîne sauvage
- Fêtes foraines itinérantes/manèges/taureaux mécaniques
- Sports nautiques/activités nautiques
- Waterslide / water parks
- Descente en eau vive
- Tyroliennes

Je comprends que les événements/activités ci-dessus sont exclus de la police d'assurance responsabilité civile générale.

Si vous avez besoin d'une assurance pour un événement correspondant à l'une des descriptions ci-dessus, veuillez communiquer avec BMS.

Avez-vous prévu un événement pendant la période d'assurance 2024-2025? Veuillez répondre « Non » Oui Non si tous les détails relatifs à votre événement ne sont pas encore finalisés. Veuillez contacter BMS une fois que ce sera fait et au moins un mois à l'avance pour vous assurer de disposer d'une protection adéquate.

Si oui, veuillez répondre aux questions suivantes.

Certains événements accueilleront-ils plus de 500 personnes? Oui Non

De l'alcool sera-t-il servi lors de l'événement? Oui Non

Si oui, veuillez confirmer si le lieu de l'événement s'expose à des risques liés au service de boissons alcoolisées pour lesquels il pourrait être tenu responsable.

Si les réponses ci-dessus changent au cours de l'année, veuillez communiquer avec BMS avant la tenue de l'événement pour vous assurer d'être adéquatement protégé.

Règle proportionnelle

La clause de règle proportionnelle est une pénalité imposée à l'assuré par l'assureur pour avoir sous-déclaré/déclaré/assuré la valeur de biens corporels ou de revenus professionnels. La pénalité est basée sur un pourcentage indiqué dans la police et sur le montant sous-déclaré. Dans la présente police, la règle proportionnelle exigée est de 90 %. Par exemple :

Si la valeur du contenu que vous assurez est de 150 000 \$ et que la police contient une clause de règle proportionnelle de 90 %, cela signifie que vous devez souscrire une couverture d'au moins 135 000 \$. Si vous ne souscrivez qu'une couverture de 100 000 \$ et que vous subissez un sinistre de 100 000 \$, la compagnie d'assurance vous versera une indemnité calculée selon la formule suivante :

Montant de l'assurance en place % montant de l'assurance qui aurait dû être en place x montant de la perte = montant payé, moins toute franchise.

Par exemple, $100\,000 \$ \div (150\,000 \$ \times 90\%) \times 100\,000 \$ = 74\,074 \$$ Paiement de la perte (moins la franchise)

BMS recommande que vos valeurs assurables soient revues et évaluées de manière appropriée afin de s'assurer que vous achetez le bon contenu et les bonnes limites de propriété.

Je comprends la clause de règle proportionnelle et j'ai choisi une limite de contenu adéquate.

Déclarations et garanties

Le soussigné déclare :

Je déclare qu'au cours des cinq dernières années, aucun assureur n'a annulé, refusé ou refusé de me/nous délivrer une quelconque forme d'assurance responsabilité civile ou assurance des biens et que la présente proposition fait état des risques connus à la date de la présente proposition.

Je déclare que les déclarations faites ici sont vraies et exactes à tous les égards, et je demande, par la présente, un contrat d'assurance qui doit reposer sur la véracité des dites déclarations.

L'envoi de ce formulaire n'engage pas la partie proposante ou l'organisation à souscrire l'assurance, mais il est convenu que ce formulaire sera la base du contrat si une police est émise.

La prime d'assurance est entièrement prélevée et n'est pas remboursable.

IMPORTANT : Cette proposition doit être remplie par le directeur général, un membre du conseil d'administration ou un autre membre de la direction/administrateur autorisé au nom du proposant. En choisissant dans le menu déroulant ci-dessous, le proposant certifie que le présent formulaire a été dûment rempli par le directeur général, un membre du conseil d'administration ou un membre de la direction/administrateur autorisé.

Signé par:

Poste:

Date:

Divulgateion des frais

Ligne de couverture	Prime	Commission (incluse dans la prime)
Assurance « forfait des bureaux »	Par demande	25%

Renseignemeent sur le paiement

Dans le cas d'une nouvelle proposition, les primes sont calculées au prorata :

31 mars - 30 juin prime = 100 % de l'évaluation matricielle des prix
1er juillet – 30 septembre prime = 75 % de l'évaluation matricielle des prix
1er octobre – 31 décembre prime = 50 % de l'évaluation matricielle des prix
1er janvier – 30 mars prime = 25 % de l'évaluation matricielle des prix

La taxe de vente provinciale s'applique comme suit :

Résidents de l'Ontario, taxe de vente de 8 %
Résidents du Québec, taxe de vente de 9 %
Résidents du Manitoba, taxe de vente de 7 %
Résidents de Terre-Neuve, taxe de vente de 15 %
Résidents de Saskatchewan, taxe de vente de 6 %

Toutes les autres provinces ne sont pas assujetties à la taxe provinciale.
La taxe sur les produits et services (TPS) ne s'applique pas aux primes d'assurance.

Veillez émettre le chèque au nom de BMS Canada Services de Risques Ltée ou remplir l'autorisation de paiement par carte de crédit ci-après.

Autorisation de paiement par carte de crédit

No de compte VISA, AMEX ou M/C :

Date d'expiration :

CVV:

Nom du titulaire de la carte :

Signature:

BMS Canada Services de Risques Ltée. (BMS)
825 voie Exhibition Bureau 209
Ottawa, ON K1S 5J3

Sans frais : 1-844-294-2715
Télécopieur : 613-701-4234
Site web : www.underourwing.bmsgroup.com